DEMANDE D'INTERVENTION FONDS DE SOLIDARITE SANTE
CCN METALLURGIE

Aide pour les salariés aidants

Le fonds de solidarité santé CCN METALLURGIE

Les partenaires sociaux ont mis en place des garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité comprenant, à ce titre, des prestations à caractère non directement contributif.

L'Action Sociale de la branche prend la forme d'aides individuelles. Les actions mises en avant sont :

- **Aide pour les salariés aidants bénéficiant ou non d'un des 3 congés aidant**
- Aide à la naissance et l'adoption

Aide au pour les salariés aidants

Les bénéficiaires sont les salariés des entreprises adhérentes au régime conventionnel « complémentaire santé Cœur Industrie » et ayant souscrit un contrat auprès de l'un des organismes assureurs dont l'offre a été labellisée par les partenaires sociaux de votre Branche.

Complétez le formulaire ci-après et retournez-le avec les justificatifs à l'adresse suivante :

AÉSIO MUTUELLE – DEPARTEMENT DES FONDS SOCIAUX
393, rue de l'Hostellerie – Ville Active – TSA 50002
30018 Nîmes Cedex 9

Solidarite-metallurgie@aesio.fr

En complément du fonds de solidarité santé CCN METALLURGIE :

Le fonds de solidarité AÉSIO mutuelle

En qualité d'adhérent d'un contrat de complémentaire santé de la CCN Métallurgie souscrit pour vous auprès d'AÉSIO mutuelle, vous et vos ayants droits pouvez également bénéficier du fonds de solidarité AÉSIO mutuelle.

Lorsque vos ressources ne vous permettent pas de faire face à certaines dépenses de santé, vous pouvez solliciter le fonds de solidarité AÉSIO mutuelle pour une éventuelle aide financière ponctuelle (sous conditions). Une seule demande sera recevable par personne et par année civile.

Pour toute information ou demande relative au fonds de solidarité AÉSIO, n'hésitez pas à nous contacter :

Solidarite-metallurgie@aesio.fr

04 66 29 39 32

(1) Pour connaitre les modalités d'accès à cette aide et effectuer votre demande, reportez au formulaire spécifique disponible sur le site

DEMANDE D'INTERVENTION FONDS DE SOLIDARITE SANTE
CCN METALLURGIE

Aide pour les salariés aidants

Cette aide bénéficiera aux salariés aidants de son conjoint, enfant ou parent, dont l'employeur a souscrit la couverture conventionnelle auprès de l'un des organismes assureurs dont l'offre a été labellisée par les partenaires sociaux de votre Branche.

Modalités du fonds de solidarité santé

Cette aide financière et forfaitaire peut être attribuée au salarié aidant qui fait face à des dépenses d'aide au répit (aide-ménagère, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit).

L'évaluation de la situation individuelle s'appuie sur les ressources fiscales du foyer définit par le Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

Le plafond de ressources de référence retenu s'élève à 25 500 €.

Aide forfaitaire de 500 €, limité à une intervention par année civile et par personne.

Formulation de la demande

☐ Salarié bénéficiant d'un congé de proche aidant

☐ Salarié ne bénéficiant pas d'un congé de proche aidant

Le demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : _____

Les pièces justificatives à fournir avec ce formulaire :

☐ L'avis d'imposition de toutes les personnes vivant au foyer

☐ Le dernier bulletin de salaire

☐ Un relevé d'identité bancaire.

Bénéficiaire d'un congé de proche aidant :

Le salarié doit justifier d'un congé supérieur à 7 jours dans l'année. Le salarié devra avoir conservé sa garantie santé à titre individuel.

☐ Le justificatif de l'un des trois congés : de la CAF pour le congé de présence parentale ou le congé de proche aidant ;
ou de la Sécurité Sociale pour le congé de solidarité familiale

☐ Le justificatif du service RH sur les dates de congés

☐ Le justificatif du maintien des droits au titre du contrat santé

☐ Justifier d'au moins une dépense assumée par le salarié aidant au titre de l'aide aux aidants (aide-ménagère, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit)

DEMANDE D'INTERVENTION FONDS DE SOLIDARITE SANTE
CCN METALLURGIE

Aide pour les salariés aidants

Non bénéficiaire d'un congé de proche aidant :

☐ Les justificatifs des frais engagés par le salarié au titre de sa situation d'aidant : aides ménagères, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit

☐ La copie du livret de famille

☐ Déclaration sur l'honneur du salarié indiquant qu'il ne bénéficie pas d'un des trois congés suivants : congé de proche aidant, congé de présence parentale ou congé de solidarité familiale

☐ Le justificatif lié à la situation de l'aidé à savoir :

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au titre d'un classement GIR 1 à 3 (conjoint, parents)
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) (salariés, conjoint, enfant majeur) ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les catégories 2 à 6 (enfant)
- La prestation de compensation du handicap (PCH)
- Être titulaire d'une invalidité de la sécurité sociale (troisième catégorie avec majoration tierce personne) ou IPP (supérieure à 80 %)
- Notification MDPH avec un taux de handicap supérieur à 80 %

Consentement au traitement de vos données dans le cadre de cette demande

☐ **J'autorise AESIO Mutuelle à collecter et à traiter mes données de santé uniquement aux fins de gestion de ma demande d'intervention du fonds de solidarité santé de la CCN METALLURGIE**

Les données collectées dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement permettant l'accès et la gestion de votre demande d'intervention au fonds de solidarité santé de la CCN Métallurgie. Les informations qui vous concernent sont destinées à AESIO Mutuelle et à ses partenaires. Ces données pourront également faire l'objet de traitements et d'informations spécifiques aux autorités compétentes dans le cadre d'opérations de contrôle et le cas échéant de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de formuler des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à aesio.dpo@aesio.fr ou en écrivant à l'attention du Délégué à la protection des données AESIO Mutuelle – 4 rue du général FOY- 75008 Paris. Lors de l'exercice de vos droits, la production d'un titre d'identité peut être demandée. En cas de litige persistant, vous avez la faculté de saisir la CNIL sur www.cnil.fr »

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent questionnaire et m'engage à fournir les justificatifs demandés ainsi que tout autre justificatif nécessaire au traitement de ma demande.

Fait à :……. Signature :

Date de la demande :……/……../……